

# CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

#### Session ordinaire 2022-2023

TO/csc

P.V. ECOPC 20 P.V. AIEFH 10 P.V. IR 29

# Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

# Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes

### Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

### Procès-verbal de la réunion du 22 juin 2023

#### Ordre du jour :

- 1. <u>Uniquement pour les membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace :</u>
  - Projet de loi portant modification de la loi du 2 novembre 2021 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions
    - Désignation d'un rapporteur
    - Présentation du projet de loi
    - Examen de l'avis du Conseil d'Etat

#### En réunion jointe :

- 2. Résultats du recensement général de la population (demande du groupe politique CSV)
  - Présentation par le STATEC
  - Echange de vues

\*

#### Présents:

Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, Mme Simone Beissel, M. François Benoy (en rempl. de Mme Jessie Thill), Mme Francine Closener, M. Charles Margue, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

- M. Guy Arendt, Mme Simone Beissel, M. Charles Margue, membres de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle
- M. Jérôme Hury, M. François Peltier, de l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC)

M. Luc Wilmes, M. Tom Theves, Mme Cindy Bauwens, du Ministère de l'Economie

M. Georges Sold, du groupe parlementaire LSAP

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

#### Excusés:

Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Sven Clement, M. Léon Gloden, Mme Lydia Mutsch, M. Roy Reding, M. Carlo Weber, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Dan Biancalana, M. Emile Eicher, M. Jeff Engelen, M. Marc Goergen, M. Marc Hansen, M. Aly Kaes, M. Claude Lamberty, M. Georges Mischo, Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

M. André Bauler, M. Dan Biancalana, M. Mars Di Bartolomeo, M. Léon Gloden, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché, Mme Nathalie Oberweis, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Franz Fayot, Ministre de l'Economie

\*

### <u>Présidence</u>:

Mme Francine Closener, Président de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

\*

- 1. <u>Uniquement pour les membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace :</u>
  - 8220 Projet de loi portant modification de la loi du 2 novembre 2021 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions

#### - Désignation d'un rapporteur

Madame Francine Closener est désignée comme rapporteur.<sup>1</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Faute de *quorum* nécessaire en début de réunion, cette décision a été reportée à la fin du présent point de l'ordre du jour (début de la réunion jointe).

### - Présentation du projet de loi

Un représentant du Ministère présente le projet de loi ; son discours étant conforme à l'exposé des motifs du document de dépôt, il est renvoyé à ce dernier.

En résumé, suite à cette modification, chaque amendement parlementaire ou gouvernemental touchant à un dispositif réglementant l'accès à ou l'exercice d'une profession devra également et obligatoirement être accompagné d'un examen de proportionnalité. C'est l'objet du premier point de l'article unique du projet de loi, qui se subdivise en deux points.

Le deuxième point reprend le délai de publication qui avait été prévu dans le projet de règlement grand-ducal fixant les modalités de la participation des parties prenantes prévue par la loi du 2 novembre 2021 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions. Le Ministère avait fait droit à l'avis du Conseil d'Etat en supprimant ce délai minimum de publication d'un mois avant l'adoption d'une règlementation d'une profession par un établissement public ou un organisme professionnel. La fixation d'un tel délai appartient au seul législateur.

#### - Examen de l'avis du Conseil d'Etat

Le représentant du Ministère poursuit en résumant l'avis du Conseil d'Etat.

Concernant le premier point, le Conseil d'Etat se limite à interpréter la nouvelle disposition.

En ce qui concerne le deuxième point, le Conseil d'Etat estime que la nouvelle disposition se trouverait mieux placée au niveau, soit de l'article 7, soit de l'article 8 de la loi à modifier.

Le représentant du Ministère explique que les auteurs du projet de loi estiment que l'article 3 est l'endroit le plus approprié, puisque c'est précisément cet article qui indique les textes qui doivent être accompagnés d'un examen de proportionnalité dont, au paragraphe 3, ceux projetés par un organisme professionnel ou par un établissement public et auxquels ledit délai s'applique.

Le représentant du Ministère ajoute que rien ne s'oppose à ce que la commission fasse siennes les trois propositions d'ordre légistique du Conseil d'Etat.

Madame le Président-Rapporteur dit vouloir modifier le dispositif dans le sens légistique proposé par le Conseil d'Etat.

Constatant qu'aucune question ou observation ne semble s'imposer, Madame le Président-Rapporteur retient qu'elle saura procéder à la rédaction de son projet de rapport et dit vouloir le présenter prochainement.

Madame le Président-Rapporteur suggère d'ores et déjà de proposer que l'adoption de ce projet de loi se fasse <u>sans débat</u> lors d'une des séances publiques précédant les vacances parlementaires. Sa suggestion rencontre l'approbation unanime de l'auditoire.

### **En réunion jointe :**

# Résultats du recensement général de la population (demande du groupe politique CSV)

#### - Présentation par le STATEC

En guise d'introduction, un des représentants du STATEC fournit des explications concernant les particularités du recensement réalisé en novembre 2021.<sup>2</sup>

Les représentants du STATEC enchaînent avec la présentation des premiers résultats de ce dernier recensement général de la population. <sup>3</sup> L'exposé suit les fiches d'une présentation *PowerPoint*, jointe en annexe. Pour les fins du présent procès-verbal, il est donc renvoyé au document joint.

### - Echange de vues

- Concernant le taux de participation, en diminution de 6 points de pour cent par rapport au dernier recensement,<sup>4</sup> Monsieur Charles Margue obtient confirmation que traditionnellement, la population des villes d'Esch-sur-Alzette et de Luxembourg est « plus difficile à capter ». Le taux de participation général s'améliore nettement si ces deux villes sont retirées de l'ensemble, pour alors se situer à 85%. Parmi les six facteurs explicatifs, deux facteurs liés au contexte particulier dans lequel s'est déroulé ce recensement, expliquent principalement cette baisse évoquée de la participation :
  - 1. Le recensement s'est déroulé lors de la quatrième vague du Covid-19 avec pour conséquence une forte limitation des contacts individuels. Compte tenu de considérations sanitaires, les questionnaires n'étaient, par exemple, pas remis en main propre par les recenseurs, mais dans la boîte aux lettres – donc également sans explications personnelles. A cette contrainte s'ajoutaient, par ailleurs, de nombreux défis logistiques;
  - 2. De recensement en recensement, les communes ont de plus en plus de difficultés à recruter des recenseurs et surtout des agents consciencieux. C'est la raison pour laquelle l'indemnité versée à ces agents a été augmentée de 15% et il a été décidé de ne pas soustraire de leur quota les questionnaires répondus en ligne. Le montant concret de l'indemnité est fonction du nombre de personnes et logements interrogées, varie donc pour chaque agent.

Il est expliqué que l'inexactitude de certains registres de la population tenus par les administrations communales et son impact sur le taux de participation, résulte du phénomène de non-désenregistrement.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A ce sujet, il est renvoyé au procès-verbal de la réunion de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace du 20 septembre 2021.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Précisons également que le STATEC publie, au fur et à mesure de leur compilation/agrégation et validation, les résultats du recensement sur son site internet (https://statistiques.public.lu).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Fiche 6 de la présentation

L'impact de ce facteur est donc plus important dans les communes qui connaissent un mouvement migratoire prononcé. Des personnes qui sont encore enregistrées dans le registre communal, mais qui, entretemps, ont quitté le territoire national sont considérées comme résidentes par le STATEC, mais ne vont forcément pas répondre au recensement. Ce phénomène réduit évidemment le taux de participation, alors que ces personnes ne devraient pas être prises en compte.

La charge statistique élevée pour les citoyens au Luxembourg s'explique par une population moins nombreuse que dans d'autres Etats de l'Union européenne. Ses citoyens sont donc individuellement davantage sollicités par les obligations statistiques ou divers sondages, par exemple d'Eurostat.

Il est précisé que l'indicateur socio-économique évoqué, suivant lequel les communes au Luxembourg peuvent être classées, est calculé par le STATEC pour les besoins du Ministère de l'Intérieur. Cet indicateur est composé de cinq variables.<sup>5</sup> Il ne s'agit pas de celui calculé par le LISER<sup>6</sup>.

- Suite à une question afférente de Monsieur François Benoy, il est expliqué que l'impossibilité de la Ville de Luxembourg de regrouper par ménages les personnes de son registre de la population s'explique par des raisons informatiques. La Ville de Luxembourg dispose de son propre système informatique et son application n'a pas ladite fonction. Toutes les autres communes recourent à une application développée par le SIGI<sup>7</sup> qui permet ce regroupement des personnes composant un même ménage. Il n'existe aucune obligation réglementaire et légale de pouvoir associer les personnes domiciliées à une même adresse à différentes unités de logement ou ménages précis.
- Suite à une question afférente de Monsieur Charles Margue,<sup>8</sup> il est expliqué qu'il n'est pas possible de déterminer quelle des trois *langues* traditionnellement offertes par le guichet électronique (*deutsch*, *english*, français) a été la plus employée par les répondants en ligne. Ce n'est que pour les questionnaires expressément traduits, sur demande du STATEC, en *lëtzebuergesch* et en *português* que cette information est disponible. Monsieur Charles Margue tient à ajouter qu'il constate que le recours au luxembourgeois, tant sur papier que sur support électronique, est marginal. A son avis, offrir la langue luxembourgeoise n'est donc pas indispensable. Il s'agirait plutôt d'un geste symbolique, politique ou de « tact ». Il regrette qu'aucune information sur la sollicitation des autres langues ne soit disponible. Cette information aurait permis de vérifier l'hypothèse que le recours à l'allemand est en déclin.
- Il est confirmé que depuis l'indépendance du Grand-Duché, sa population a, exception faite des périodes des deux guerres

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le taux de chômage, le salaire médian, la part des personnes bénéficiant du Revis, la part des ménages monoparentaux ainsi que la part des personnes travaillant dans des professions figurant à la classification internationale type des professions de « bas niveau » (variables par commune).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> <u>L</u>uxembourg <u>Institute of Socio-E</u>conomic <u>R</u>esearch

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Syndicat Intercommunal de Gestion informatique

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Concernant la fiche 15 de la présentation.

mondiales, toujours augmenté. Depuis le dernier recensement (2011), cette *augmentation*, de près de 26%, peut, en effet, être qualifiée d'*exceptionnelle*. Depuis, en raison du flux migratoire, <sup>9</sup> le Luxembourg compte quelque 130 000 habitants supplémentaires. Durant ce même laps de temps, la population de l'Union européenne n'a augmenté que de 1,7%. Certains Etats membres, notamment de l'Europe de l'Est, ont vu leur population diminuer. Le seul Etat de l'Union européenne qui se rapproche des taux de croissance du Luxembourg est celui de Malte. Aucune commune luxembourgeoise n'a connu, sur les cinquante dernières années, une régression de sa population. Environ la moitié de la population actuelle est née à l'étranger.

- En réponse à une question afférente de Monsieur Laurent Mosar, il est rappelé que la nature même d'un recensement est de s'intéresser aux personnes résidant sur un territoire bien délimité à un moment déterminé. Il est impossible de renseigner sur le phénomène de l'émigration de luxembourgeois dans les régions transfrontalières limitrophes. Ces résidents sont comptés lors des recensements réalisés en Belgique, en France ou en Allemagne. Au courant de l'année prochaine, Eurostat publiera l'ensemble des résultats de ces recensements. Des données concernant ces émigrés sont disponibles par l'intermédiaire du Centre des technologies de l'information de l'Etat et plus précisément le registre national des personnes physiques dont un fichier est publié à intervalles réguliers et qui fait ressortir les luxembourgeois enregistrés qui habitent à l'étranger (par pays de résidence). Ces luxembourgeois devraient entretemps dépasser les 100 000 personnes. 10 II y a encore lieu de savoir que ces dernières années, près de la moitié des naturalisations concernaient des personnes non résidentes. Ainsi, en 2020 et en 2022, il s'agit principalement de brésiliens (près de 3 000 personnes non résidentes en 2022) avant des aïeuls luxembourgeois qui ont obtenu la nationalité luxembourgeoise. Des données en fonction de l'année de la naturalisation feront l'objet d'une des prochaines publications résultant de ce recensement.
- Monsieur Charles Margue ajoute que même les immigrants, à peu près d'un tiers, ont tendance, après peu d'années passées au Luxembourg à se loger dans *les régions transfrontalières* et ceci de plus en plus rapidement. Ainsi, il serait utile d'étendre l'analyse par grille géométrique présentée au-delà de la frontière nationale. Un représentant du STATEC donne à considérer qu'une telle analyse ne peut se faire qu'en coopération avec les instituts de statistiques des Etats voisins. Le STATEC serait disposé à travailler sur cette thématique.
- Suite à une question afférente de Monsieur Marc Spautz, il est confirmé que le phénomène de doubles voire de multiples nationalités a connu un réel essor. Actuellement, le nombre le plus important de nationalités réunies par une seule personne est, d'après le registre national des personnes physiques, de six. Toujours est-il que ces données dépendent des déclarations des personnes. Il est ainsi bien possible que des personnes ne déclarent pas qu'elles ont été déchues de telle

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Le taux de fécondité au Luxembourg est un des plus faibles en Union européenne.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> 122 000 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (précision fournie par le STATEC après la réunion).

ou telle nationalité. Pour l'immense majorité des personnes concernées, la plurinationalité est, en fait, une double nationalité. Compte tenu également d'une récente adaptation législative, cette tendance à la hausse des bi-nationaux surtout non résidants, qui a connu un pic en 2009, devrait se ralentir.

- Répondant à Monsieur Marc Spautz, il est précisé que toutes les données du recensement doivent être fournies à Eurostat au plus tard en mars 2024. Il s'agit ainsi de la date de clôture officielle de la phase actuelle de traitement des données récoltées. Les publications de ces données par le STATEC vont encore se poursuivre après cette date butoir.
- Monsieur Charles Margue fait observer que compte tenu des données démographiques présentées, l'échec du projet de fusion des communes de Fischbach, Nommern et de *Larochette* n'a plus rien de surprenant: Larochette étant une des communes avec la part la plus élevée d'étrangers, les deux autres communes voisines étant pratiquement à l'échelle opposée.
- Répondant à Monsieur Charles Margue, qui résume la population résidente comme se subdivisant en trois catégories avec quelque 50% d'étrangers, 30% de luxembourgeois et le reste de bi- ou plurinationaux, il est confirmé que la part des « vrais luxembourgeois », définis comme personnes nées au Luxembourg de parents de nationalité luxembourgeoise, se réduit au fil des années.

Au vu de l'heure avancée et de réunions subséquentes, Madame le Président se voit contrainte de clore l'échange de vues.

\*\*\*

Luxembourg, le 4 juillet 2024

#### Annexe:

« "DIGITAL RP": Présentation des premiers résultats du recensement 2021 », présentation PowerPoint, STATEC, 39 pp..

Procès-verbal approuvé et certifié exact



"DIGITAL RP": Présentation des premiers résultats du recensement 2021

Chambre des Députés

22 juin 2023

Vollekszielung | Letzebuerg

STATEC

# **Agenda**

- **1** Introduction
- 2 Taux de participation
- **3** Traitement des données
- **4** Premiers résultats
- **5** Prochains résultats
- **6** Remerciements

1

# Introduction

Jérôme HURY : Chef du département 'Statistiques sociales'



# Utilité des statistiques démographiques et des recensements



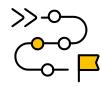
37e édition du recensement de la population depuis l'indépendance du Luxembourg



L'opération statistique la plus ancienne, la plus répandue et une des plus complexes



Une documentation indispensable sur la structure socio-économique du pays



Comprendre l'évolution à long terme de la société luxembourgeoise



**Modernisation:** 

recensement traditionnel



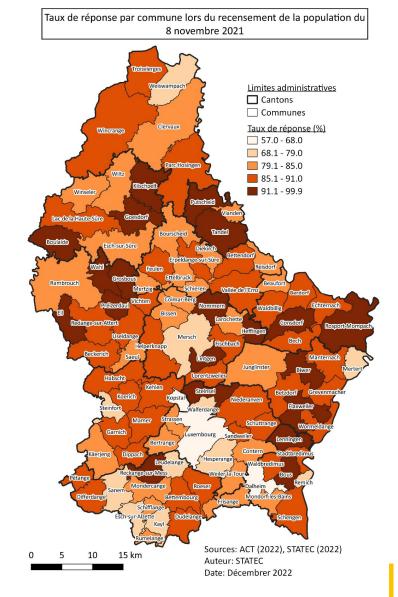
2

# Taux de participation



# Taux de participation

- Taux de participation en 2021 : 79% (85% en 2011)
- 57% dans la Ville de Luxembourg et 65% à Dalheim
- 100% à Putscheid et 99% à Rosport-Mompach
- En retirant la Ville de Luxembourg et la commune d'Esch-sur-Alzette, le taux de participation au niveau national passe de 79% à 85%





# Taux de participation

- Baisse peut être expliquée par six grands facteurs :
  - 1. COVID-19;
  - 2. Défis logistiques / implication moindre de certains des agents recenseurs ;
  - 3. Eventuelle inexactitude de certains registres communaux de population ;
  - **4.** Charge statistique élevée pour les citoyens ;
  - 5. Quelques problèmes techniques lors du remplissage du questionnaire sur Guichet.lu;
  - 6. Nouveau **questionnaire** au **design** plus contemporain, parfois non identifié comme le recensement.

A la vue de ces six éléments et du contexte particulier dans lequel s'est déroulé ce recensement, le STATEC a décidé d'exceptionnellement pas sanctionner les non-répondants

# Taux de participation

### Afin de pallier, en partie, ces manquements, le STATEC a recours à différents registres administratifs :

- Registre National des Personnes Physiques (RNPP): données démographiques;
- Données de l'IGSS afin de connaitre si la personne exerce ou non une profession ainsi que son secteur d'activité;
- Registre des bâtiments et des logements du STATEC.

Solution optimale : recourir aux données administratives et organiser des recensements uniquement fondés sur des registres administratifs :

- Accès nécessaire à ces registres ;
- Favoriser la création de nouveaux registres à l'image du registre national des logements.

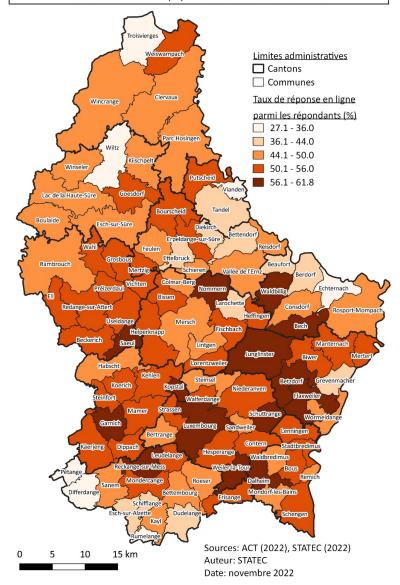
Mais la non-réponse augmente.

# **Participation par internet**

- Parmi les répondants, le taux de réponse en ligne fluctue entre :
  - 27.1 % à Differdange et
  - 61.8 % à Weiler-la-Tour.
- Le taux de réponse en ligne est d'environ 48% au niveau national. Un répondant sur deux a donc opté pour la solution internet.

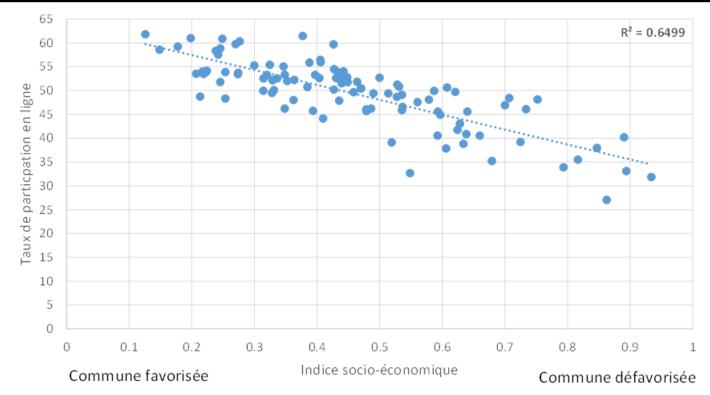
### STATEC

Taux de réponse en ligne par commune pami les répondants lors du recensement de la population du 8 novembre 2021



# **Participation par internet**





Note de lecture : plus la valeur de l'indice est proche de 0, plus la situation socio-économique des habitants de la commune est bonne, plus la valeur de l'indice est proche de 1, plus la situation socio-économique des habitants de la commune est difficile. Source : STATEC



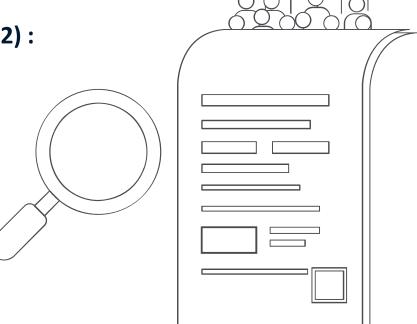
3

# Traitement des données



# Traitement des données

- Réception de la part des communes en janvier 2022
- 1ère grande étape (février 2022 / décembre 2022) : traitement des questionnaires papier :
  - Contrôles
  - Corrections éventuelles
  - Scanning
  - Saisie des données
- Objectifs de cette étape :
  - Correction des grandes erreurs
  - Faciliter le scanning
  - Faciliter la reconnaissance des réponses





# Traitement des données



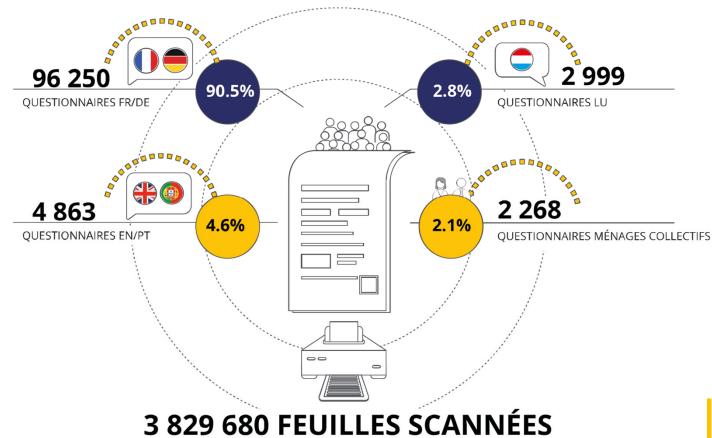
### Scanning de l'ensemble des questionnaires au STATEC

### **Avantages:**

- Pas de "transfert" physique de questionnaires
  (→ plus de sécurité)
- Le questionnaire est découpé en images :
  - Reconstitution impossible du questionnaire pour la firme de saisie
    - (→ augmentation de la confidentialité)
- Seuls les champs textuels sont saisis manuellement (→ gains financiers)

# **Traitement des données 1/2**

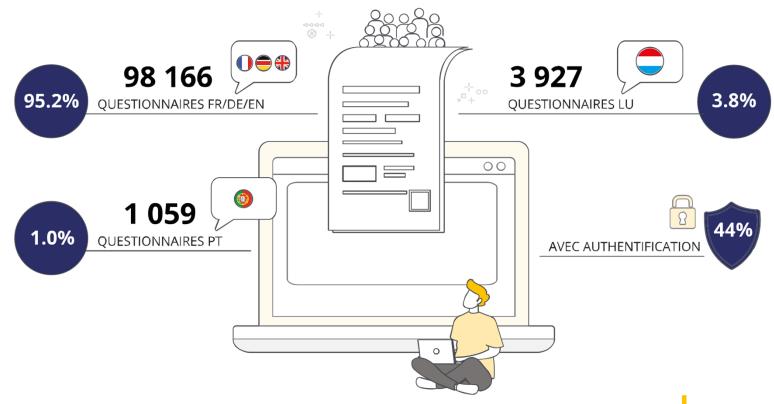
Quelques chiffres clés: 106 380 QUESTIONNAIRES PAPIER:



# Traitement des données 2/2

Quelques chiffres clés : 103 152 QUESTIONNAIRES ÉLECTRONIQUES

- 26% réceptionnés les 2 premiers jours
- 52% réceptionnés la première semaine
- 25% la deuxième semaine
- 23% la troisième semaine



STATEC

4

# **Premiers résultats**

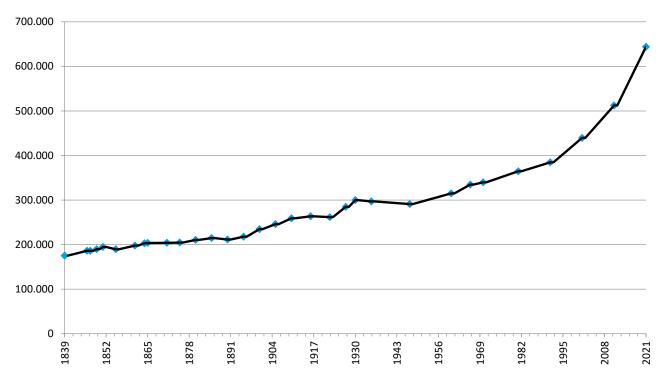


# **Evolution de la population**

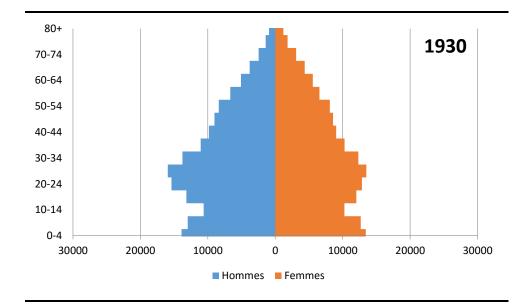
### Par rapport à 2011 :

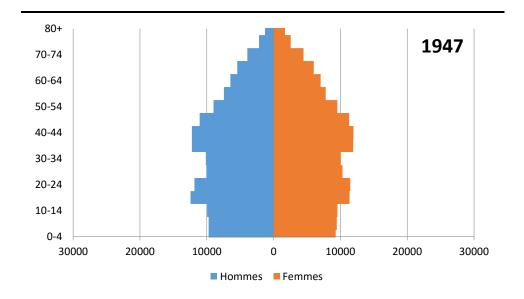
- Changement de la structure d'âge de la population
- Plus d'hommes que de femmes : **50.4%** d'hommes
- Âge moyen : 39.7 ans (+ 1 an)
- Centenaires : **91 personnes** (67 en 2011)

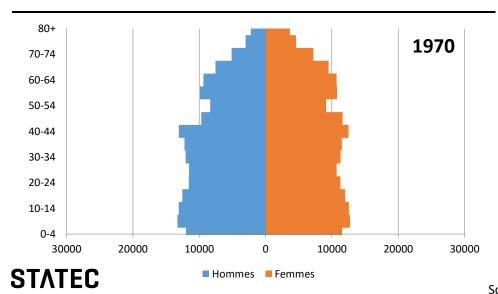
# Evolution de la population du Luxembourg du recensement de 1839 au recensement de 2021

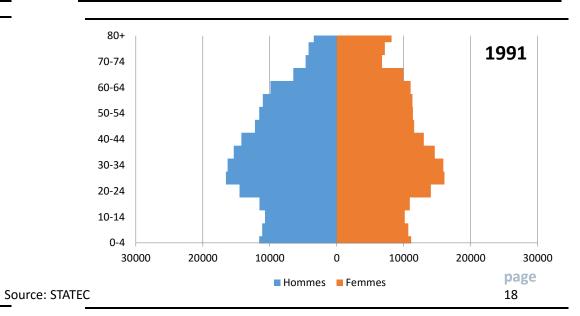


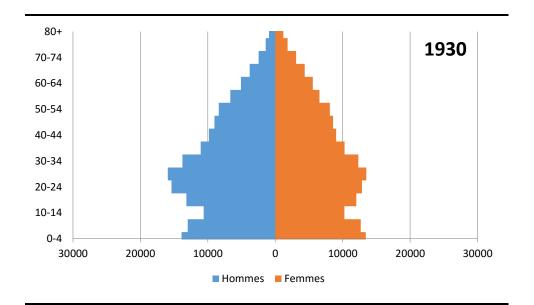
Source: STATEC

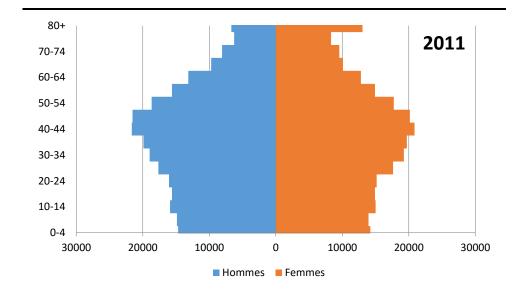


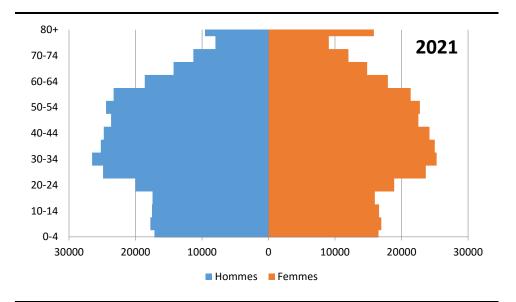










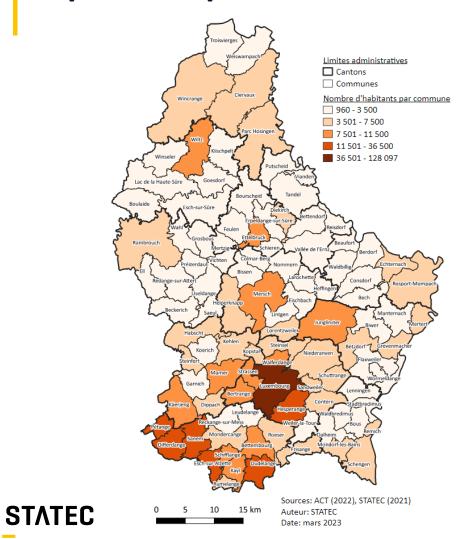


**STATEC** 

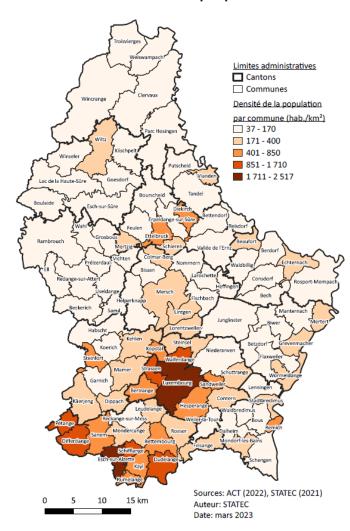
page

Source: STATEC

# Population par communes au 08/11/21

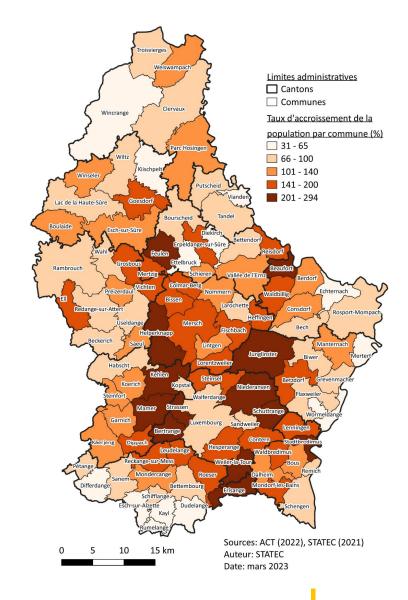


### Densité de la population



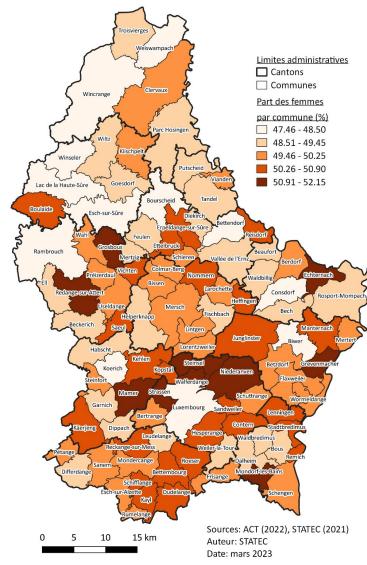
# Taux d'accroissement de la population entre 1970 et 2021

- 90% au niveau national
- 295% à Weiler-la-Tour
- 31% à Esch-sur-Alzette
- Croissances les plus élevées dans périphérie de l'agglomération de la VDL et communes rurales du centre-nord et nord-est
- Croissances les moins élevées dans communes plus urbaines (ancien bassin minier, VDL, villes moyennes)



# Proportion des femmes dans la population

- 49.6% au niveau national
- Jusqu'en 2014, les femmes étaient encore surreprésentées
- → surplus d'immigrés masculins
- 47.5% à Winseler et 52.2% à Walferdange
- Dans partie nord du pays, femmes sont plus souvent sous-représentées





# Age moyen de la population

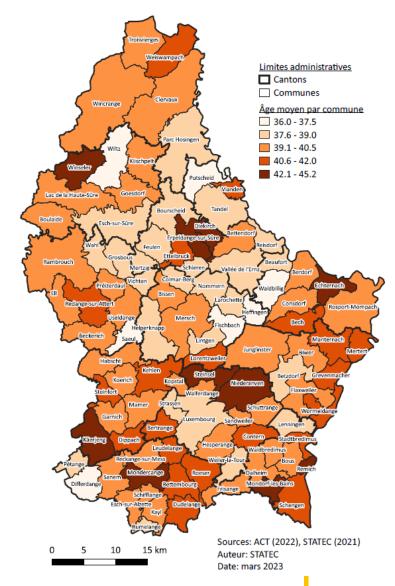
Au niveau national :

T: 39.7 ans

• F: 40.4 ans

H: 39.0 ans

- Cet âge moyen plus élevé pour les femmes est dû à une espérance de vie plus élevée.
- 36.0 à Fischbach et 45.2 ans à Mondorf-les-Bains
- L'âge moyen est sans doute influencé par la présence ou non de maisons de retraite dans certaines communes.

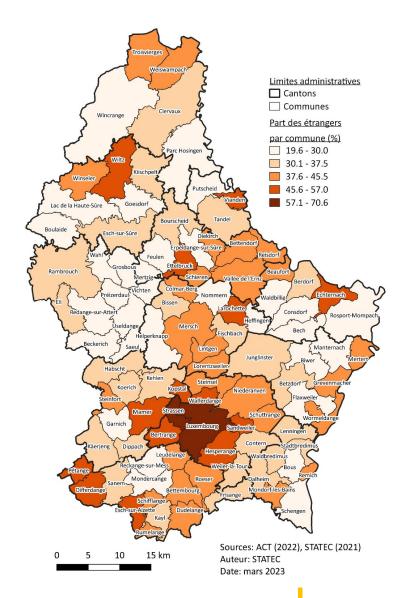


# Population de plus en plus cosmopolite

Sduw#gh#d#srsxodwlrq#sdu#frqwlqhqw#dx#; #gryhp euh#354

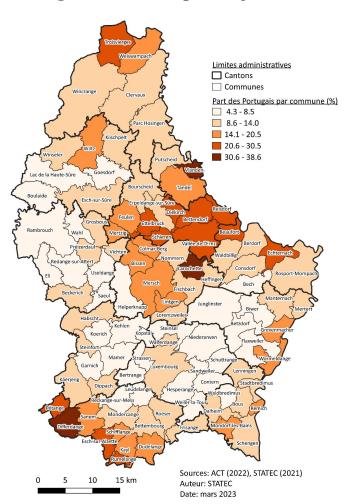
		Part dans la	Part dans la
Nationalité	Nombre de personnes	population totale	population étrangère
Total	643 941		
Luxembourg	339 890	52.8%	
Autre Etat membre de l'UE-27	245 906	38.2%	80.9%
Portugal	93 659	14.5%	30.8%
France	49 071	7.6%	16.1%
Italie	23 881	3.7%	7.9%
Belgique	19 692	3.1%	6.5%
Allemagne	12 906	2.0%	4.2%
Espagne	8 477	1.3%	2.8%
Roumanie	6 284	1.0%	2.1%
Pologne	4 977	0.8%	1.6%
Autre pays européen	18 844	2.9%	6.2%
Royaume-Uni	4 289	0.7%	1.4%
Pays d'Asie	17 420	2.7%	5.7%
Chine	4 130	0.6%	1.4%
Pays d'Afrique	13 554	2.1%	4.5%
Cap-Vert	2 562	0.4%	0.8%
Pays des Caraïbes, d'Amérique du sud ou centrale	4 962	0.8%	1.6%
Brésil	2 859	0.4%	0.9%
Pays d'Amérique du nord	2 780	0.4%	0.9%
Etats-Unis d'Amérique	2 196	0.3%	0.7%
Pays d'Océanie	245	0.0%	0.1%
Apatride	183	0.0%	0.1%
Non indiqué	157	0.0%	0.1%

Source: STATEC

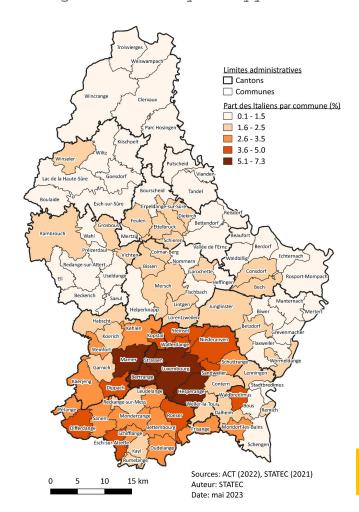


# Répartition géographique des communautés étrangères

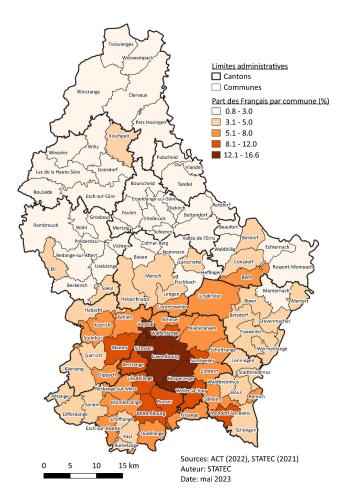
Sduw#gh#d#srsxodwlrq#sruwxjdlvh



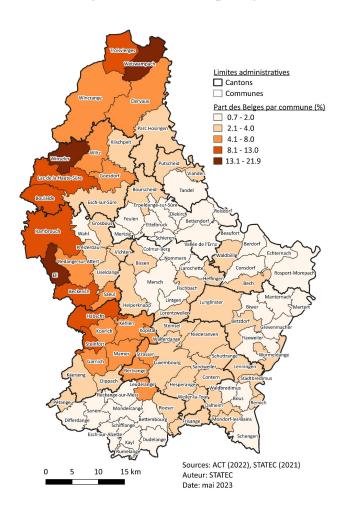
Sduw#gh#d#srsxodwlrq#wdolhqqh



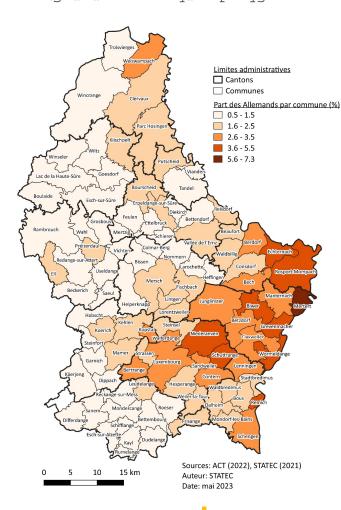
### Sduw#gh#d#srsxodwlrq#udqpdlvh



### Sduw#gh#d#srsxodwlrq#ehojh



### Sduw#gh#bd#srsxodwlrq#dochp dqgh



STATEC

page

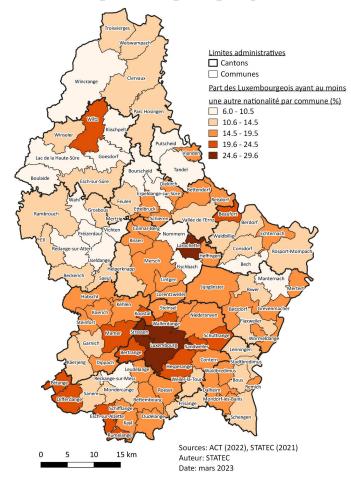
# 18% des Luxembourgeois possèdent une seconde nationalité

 $\texttt{Ghx} \\ \{ \texttt{l\~Ap h} \texttt{\#} \\ \texttt{dwlrqdolw\'y} \\ \texttt{\#} \\ \texttt{hv} \\ \texttt{l\~Ap erxujhrlv} \\$ 

Deuxième Nationalité	Nombre	Pourcent
Autre Etat de l'UE-27	46 216	75.5%
Portugal	15 510	25.3%
France	8 884	14.5%
Italie	5 047	8.2%
Belgique	4 773	7.8%
Allemagne	3 819	6.2%
Autre pays européen	8 281	13.5%
République du Monténégro	2 698	4.4%
Royaume-Uni	2 343	3.8%
Bosnie-Herzégovine	1 400	2.3%
République de Serbie	1 218	2.0%
Kosovo	843	1.4%
Pays d'Afrique	2 828	4.6%
Cap-Vert	1 118	1.8%
Pays d'Asie	2 257	3.7%
Chine	447	0.7%
Pays d'Amérique	1 584	2.6%
Brésil	597	1.0%
Etats-Unis d'Amérique	450	0.7%
Pays d'Océanie	41	0.1%
Total Source: STATEC	61 207	100.0%

Source: STATEC

Sduw#ghv#Dx{hp erxujhrlv#l|dqw#dx#p rlqv#xqh#lxwuh#qdwlrqdolwý



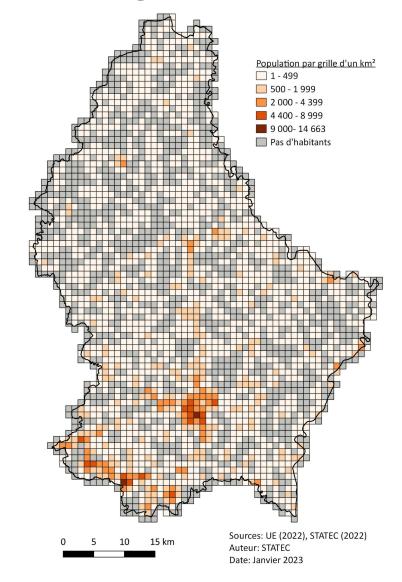
Grande nouveauté: population luxembourgeoise selon une grille

d'un km²

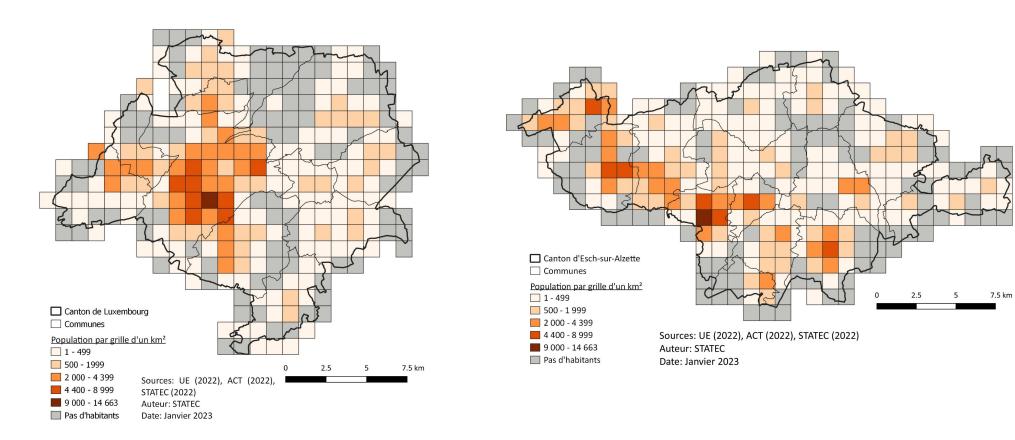
 Suite à la directive INSPIRE de 2007 et le règlement européen 2017/2391

→ grille géométrique plane qui permet de subdiviser l'espace de l'Union européenne

- Luxembourg est subdivisé en 2 795 cellules d'un km²
- 41.5% des cellules ne sont pas du tout habitées (en gris clair)
- Cellule la plus peuplée : 14 663 habitants sur un km²
- Concentration de la population au niveau de l'agglomération de la VDL et villes du sud-ouest



# Zoom sur le cantons de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette



5

# **Prochains résultats**



# Résultats du recensement

### **Collaboration** avec:





### Diverses publications prévues :

- Publications grand-public
- Publications scientifiques

### **Thématiques:**

- Caractéristiques démographiques par grille de cellules d'un km²;
- Immigration et migration interne;
- Ménages collectifs ;
- Activité professionnelle et inactivité ;
- Education;
- Langues;
- Handicap;
- Marché du travail;
- Ménages ;
- Conditions de logements ;
- · Mobilité.

## Présentation des résultats

 Présentation des résultats sur une section dédiée du Portail des statistiques

 Plusieurs vagues tout au long de l'année 2023





6

# Remerciements



# Remerciements



















# STATEC

Institut national de la statistique et des études économiques





13, rue Erasme L-1468 Luxembourg



(+352) 247-84219



info@statec.etat.lu

Contact : François PELTIER / Charlie KLEIN Unité 'Population et Logement' population@statec.etat.lu

### statistiques.public.lu



@Statec Luxembourg







# Annexe





### Déroulement du RP2021



Date de référence : **8 novembre 2021** = situation des personnes/ménages à cette date



Reports suite à la crise sanitaire de COVID-19



Recensement combiné : données administratives + données de questionnaires



Internet comme première solution de réponse



Questionnaire papier uniquement pour les ménages ne préférant pas répondre par internet



Collaboration avec les communes



Campagne de sensibilisation



Aide aux citoyens





# Déroulement du RP2021 : recensement combiné

- Recensement traditionnel -> recensement combiné
- 3 registres administratifs :
  - Registre national des personnes physiques (CTIE, communes);
  - Registre du centre commun de la sécurité sociale (via l'IGSS);
  - Registre des Bâtiments et des Logements (STATEC).
- Questionnaire électronique ou papier
- Combinaison à travers le numéro d'identification et l'adresse

# **Budget**

- Cout du recensement de 2011 (sans couts personnels):
   3 796 549€ / 512 353 → 7.4€ par personne
- Budget prévisionnel RP2021 (sans couts personnels):
   4 100 000€ / 643 943 habitants → 6.4€ par personne
   (prend en compte l'augmentation de 15% des indemnités des agents recenseurs)